

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 52/03

ÉFAI – 030127 – AFR 54/005/2003

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## TORTURE / DÉTENTION AU SECRET / DÉTENTION SANS INCULPATION

### SOUDAN

Adam Abdel al Rahman Abdel al Shafe (h), 50 ans  
Adam Abdel al Rusul Adam (h), 52 ans, agriculteur  
Al Omda al Tijani Sayf al Din (h), 55 ans  
Al Omda Abdelallah Ali Harun (h), 54 ans, agriculteur  
Abdel al Qader Issa Abdel al Qader (h)  
Shogar Tur Shogar (h), 30 ans, étudiant  
Abdel al Karim (nom de famille inconnu) (h), 40 ans, commerçant  
Mohammad Abdel al Jabbar Kundi (h), 27 ans, étudiant  
Abdel al Naser Ismail (h), 35 ans, enseignant  
Al Sadeq Musa Al Dum (h), 25 ans, étudiant  
Abdelallah (nom de famille inconnu) (h), 25 ans, berger  
Daud Shurum (h) 35 ans, agriculteur  
Mohammad Hamed Abdel al Mulla (h), 41 ans, enseignant

Londres, le 21 février 2003

Les 13 hommes mentionnés ci-dessus, qui appartiennent au groupe ethnique des Four, ont été arrêtés par les autorités à la fin du mois de janvier, dans plusieurs villages de la région du Darfour, située dans l'ouest du Soudan. Tous risquent d'être torturés, et certains d'entre eux auraient déjà été soumis à de graves violences. Ils sont actuellement maintenus en détention au secret sans inculpation.

Selon les informations recueillies, les 13 hommes ont tout d'abord été emmenés dans un centre de détention situé dans la ville de Nyartati, avant d'être transférés dans un autre établissement de ce type, à Zalingei. Certaines sources indiquent que ces hommes sont à présent détenus à El Geneina, la capitale du Darfour occidental. On ignore pour quel motif ils ont été placés en détention.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les Four sont principalement établis dans la région du Darfour. Ces dernières années, plusieurs centaines de civils, issus pour la plupart d'ethnies de cultivateurs sédentaires comme les Four, les Masalit et les Zaghawa, ont été tués ou blessés, leurs habitations ont été brûlées et leurs troupeaux volés par des groupes de nomades. Certains raids ont fait, à eux seuls, plusieurs dizaines de morts. Le 1<sup>er</sup> janvier 2003, notamment, des cavaliers armés ont attaqué le village de Singita, situé à 14 kilomètres au sud de Kas. Selon les informations recueillies, environ 25 personnes ont été tuées, et 10 d'entre elles ont par la suite été jetées au feu par les assaillants. En réaction à ces affrontements, les autorités soudanaises ont fréquemment placé des responsables communautaires en détention au secret, sans inculpation ni jugement. Amnesty International a demandé la création d'une commission d'enquête qui serait chargée d'examiner les facteurs ayant conduit à la dégradation de la situation dans le Darfour.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après** (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous extrêmement préoccupé par le maintien en détention au secret des 13 hommes interpellés à la fin du mois de janvier dans le Darfour, et faites part de l'inquiétude que vous inspirent les informations selon lesquelles certains d'entre eux ont été torturés ;

– appelez les autorités à confirmer sans plus tarder le lieu de détention de ces hommes et à garantir qu'ils ne seront pas victimes de tortures ou d'autres formes de mauvais traitements ;

– exhortez les autorités soudanaises à ouvrir une enquête approfondie sur les allégations selon lesquelles certains détenus ont été soumis à la torture ;

– demandez instamment aux autorités de respecter l'article 9 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et de libérer immédiatement les détenus ou de les inculper d'une infraction prévue par la loi avant de les juger, dans un délai raisonnable, au cours d'un procès conforme aux normes internationales d'équité ;

– exhortez les autorités à permettre aux détenus de recevoir immédiatement et sans aucune restriction la visite de leur famille et de leur avocat, et de bénéficier de soins médicaux si nécessaire.

**APPELS À :**

**Ministre de la Justice et procureur général :**

Mr Ali Mohamed Osman Yassin  
Minister of Justice and Attorney General  
Ministry of Justice  
Khartoum, Soudan

**Télégrammes :** Justice Minister, Khartoum, Soudan

**Fax :** +249 11 799031

**Formule d'appel :** *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

**Ministre de l'Intérieur :**

Major General Abdul-Rahim Muhammed Hussein  
Minister of Internal Affairs, Ministry of Interior  
PO Box 281, Khartoum, Soudan

**Télégrammes :** Minister of Internal Affairs, Khartoum, Soudan

**Fax :** +249 11 774339 / 776554 / 773046 / 770186 / 777900 / 773046 / 770186

**Formule d'appel :** *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

**Conseiller du Président concernant les Affaires juridiques et politiques :**

Ustaz Abul-Basit Sabdarat  
President's Adviser on Legal and Political Affairs  
Office of the President  
People's Palace, PO Box 281  
Khartoum, Soudan

**Télégrammes :** President's Adviser on Legal and Political Affairs, Khartoum, Soudan

**Fax :** +249 11 771651 / 787676 / 7832332

**Formule d'appel :** *Dear Sir, / Monsieur le Conseiller,*

**Gouverneur du Darfour occidental :**

Umar Harun Abdullah  
Governor of Western Darfur State  
c/o People's Palace  
PO Box 281  
Khartoum, Soudan

**Télégrammes :** Governor of Western Darfur State, Khartoum, Soudan

**Fax :** +249 11 771651 / 787676 / 7832332

**Formule d'appel :** *Dear Sir, / Monsieur le Gouverneur,*

**Directeur des établissements pénitentiaires :**

Director of Prisons  
Ministry of the Interior  
PO Box 281  
Khartoum, Soudan

**Télégrammes :** Director of Prisons, Ministry of the Interior, Khartoum, Soudan

**Formule d'appel :** *Dear Sir / Monsieur le Directeur,*

**COPIES À :**

**Conseil Consultatif sur les droits humains :**

Dr Yasir Sid Ahmed  
Advisory Council for Human Rights  
PO Box 302  
Khartoum, Soudan

**Fax :** +249 11 779173 / 770883

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 4 AVRIL 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT TOUJOURS INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents.  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*